

- Division des personnels enseignants (DPE) – personnels enseignants, d'éducation, psychologues du 2nd degré public
- Division des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (DPATSS)
- Division des personnels du supérieur (DPSUP) – personnels ITRF
- Bureau des personnels d'encadrement (BPE)
- Division des écoles (DE) – enseignants du 1^{er} degré public
- Division des personnels enseignants du privé (DEP)
- Bureau de l'assistance éducative et des contrats aidés (BACA)

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné(e), NOM : Prénom :

affecté(e) en qualité de : GRADE :

DISCIPLINE ou FONCTION :

dans l'académie de Paris, déclare sur l'honneur :

1^{er} cas : **N'AVOIR JAMAIS OCCUPÉ DE POSTE DANS LA FONCTION PUBLIQUE**

2nd cas : **AVOIR DÉJÀ OCCUPÉ UN POSTE DANS LA FONCTION PUBLIQUE (dernier poste occupé) :**

dans un établissement ou service relevant du ministère de l'Éducation nationale :

dans l'académie de Paris :

fonction :

date : du au

nom et adresse de l'établissement :

.....

.....

dans une autre académie (*) :

fonction :

date : du au

nom et adresse de l'établissement :

.....

.....

au sein d'une autre administration ou collectivité territoriale ou établissement public (*) :

Nom et adresse de l'employeur et fonction :

.....

(*) Si possible adresse, coordonnées téléphoniques, adresse mail du dernier service payeur,

(informations indispensables pour la demande de certificat de cessation de paiement) :

→ ET en cas de disponibilité, de fin de contrat ayant entraîné une coupure de rémunération avant de prendre ce poste actuel, je déclare ne pas avoir exercé d'emploi dans la Fonction Publique

du au

→ Rupture conventionnelle de la fonction publique d'Etat, territoriale ou hospitalière

Atteste sur l'honneur avoir obtenu une rupture conventionnelle le (date de la rupture) :

Fournir obligatoirement le dernier bulletin de salaire en votre possession

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente notice et m'engage dans les cas où ils se trouveraient modifiés à en aviser immédiatement le service des ressources humaine qui gère mon dossier administratif.

Fait à Paris, le.....

SIGNATURE DE L'INTERESSÉ(E)

Toute fausse déclaration est susceptible d'entraîner l'application de l'une des sanctions disciplinaires prévues à l'article 66 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, conformément à l'article 29 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, voire de sanctions pénales (articles 441-1 et suivants du code pénal).